



Caution non rendue sans aucune raison... que faire ?

Par **Kcm**, le **23/09/2010** à **09:37**

Bonjour,

Je vous écris car je ne sais pas vraiment où m'adresser et je ne trouve pas de solution à mon problème :

J'ai été le locataire d'une maison de mars 2008 à juin 2009. Je n'ai eut aucun problème durant cette période et j'ai payé les loyers en temps et en heure.

Lorsque j'ai quitté la maison le 1er juin 2009, la propriétaire ne m'a pas remis l'état des lieux signé. Elle m'a dit oralement que tout était parfait et qu'elle me rendrait ma caution sous 2 mois. Or, depuis ce jour, je n'ai plus aucune nouvelle. Malgré de nombreux appels et courriers. Elle ne m'a donné aucune raison pour ne pas rendre la caution.

Elle a déménagé depuis et je ne sais pas où elle habite actuellement.

Mes courriers recommandés me sont retournés. J'ai fais de nombreuses démarches qui se sont toute soldées par un échec : Je ne connais pas son adresse actuelle donc, je ne peux rien faire... (Gendarmerie, mairie, injonction à payer, ...)

(Les locataires actuels n'ont pas son adresse, juste un RIB pour le loyer)

Les informations que j'ai :

Son nom, son ancienne adresse et l'adresse de sa maison louée.

Je vous remercie pour votre aide.

Par **aliren27**, le **25/09/2010** à **07:54**

Bonjour,

le mieux est de saisir le tribunal en leur expliquant que vous n'avez pas la nouvelle adresse de votre propriétaire.

D'autres internautes vont intervenir pour vous donner peut être la solution.

Cordialement

Aline